

Initiatives ministérielles

• (1150)

Le comité chargé d'étudier la Loi sur le Parlement du Canada a fait un travail essentiellement objectif, sans esprit de parti. Il s'est efforcé de régler les questions dont il était saisi. Jeudi dernier, le gouvernement a précipité les choses. Il savait que ces amendements s'en venaient. Je l'avais moi-même avisé, plus tôt dans la journée, qu'ils allaient être déposés devant le légiste. C'est ce jour-là que le texte proprement dit de l'amendement que j'ai lu tout à l'heure et de son amendement d'accompagnement a été présenté.

Si seulement le gouvernement avait attendu quelques heures, s'il nous avait consultés, lui et l'opposition officielle auraient pu prendre connaissance du libellé. Il n'était pas question de retarder les choses ou de les faire traîner en longueur. Nous avons, à l'égard de cette mesure législative, des préoccupations légitimes que nous avons toujours d'ailleurs.

Malheureusement, le whip du gouvernement, appuyé par M. Danis, a posé la question préalable, et les amendements qui auraient permis de protéger les députés ainsi que la réputation de la Chambre ne peuvent pas être présentés.

Je vous prierais, monsieur le Président, de demander le consentement unanime de la Chambre pour que les amendements dont je parle puissent être inscrits au *Feuilleton*. J'en fais la motion.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion du député de Churchill?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement unanime.

M. Murphy: Monsieur le Président, cela illustre bien le problème. Nous voici dans une situation où l'opposition libérale et le gouvernement ont les amendements en main, où les amendements qui mettraient la Chambre à l'abri. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre! Je ne comprends pas pourquoi le député continue de parler. Il a perdu son droit de parole en présentant sa motion.

Questions et commentaires. Le député de Victoria.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, pour définir le contexte dans lequel je pose ma question, disons que je suis profondément étonné par ce qui s'est produit dans le cas de ce projet de loi. En tant que députés, nos devoirs sont nombreux. Il n'est pas toujours

possible pour nous de connaître en détail les subtilités de chaque projet de loi, mais nous devons assumer nos responsabilités en lisant et en examinant un projet de loi avant le vote.

Franchement, j'avais cru comprendre que cette affaire, et toute la question du projet de loi C-79, avait été réglée depuis un certain temps. Lorsqu'un projet de loi est acheminé vers l'autre endroit, nous avons l'impression qu'il disparaît dans le néant un certain temps pour réapparaître sans aucun changement.

Nous sommes maintenant en face d'un cas où le Sénat a exercé son pouvoir, tant les Libéraux que les Conservateurs, semble-t-il. Non seulement ces deux tendances dominent le Sénat, mais il n'existe en fait presque aucun sénateur d'une autre tendance, à part quelques indépendants qui sont d'origine libérale ou conservatrice. Mon collègue me dit qu'il y en a six. Le Sénat est essentiellement une institution conservatrice et libérale. Cette institution capte parfois l'attention du public, comme ce fut le cas l'automne dernier. Cette fois-ci encore, il entrave le processus législatif et le fait pour des raisons qui me semblent à première vue nettement sectaires. Le Sénat propose des amendements à ce projet de loi, qui était conçu pour protéger l'intérêt public ainsi que le Parlement. En effet, il est dans l'intérêt public, d'une part, d'avoir un Parlement indépendant et, d'autre part, de poursuivre en justice ceux qui commettent une action répréhensible. Ce projet de loi très délicat, qui offrait l'équilibre voulu, a maintenant été changé par les Libéraux et les Conservateurs du Sénat. Il nous revient et que se passe-t-il maintenant? Les Libéraux et les Conservateurs de cette Chambre s'unissent pour approuver cette ingérence dans la volonté de la Chambre des communes.

J'en suis absolument stupéfait. J'aimerais que le député de Churchill, qui a déjà pris la parole avec tellement d'éloquence à ce sujet, commente pour nous les raisons qui poussent les Libéraux et les Conservateurs à agir ainsi. Il a pu participer plus attentivement que moi à certaines discussions et s'est davantage intéressé aux détails de ce projet de loi. Pourquoi les Libéraux et les Conservateurs voudraient-ils agir ainsi? Pourquoi n'est-ce pas absolument évident que le rapport présenté au Bureau de la régie interne, ou au comité, devrait être accessible à l'agent de la paix et au juge?

Il me semble absolument évident qu'il doit en être ainsi dans l'intérêt de la justice. Comment les libéraux et les conservateurs ont-ils pu non seulement permettre cet amendement, mais encore ne pas sembler même être intéressés à participer à ce débat?